



## Collectif de la société civile pour la défense du secteur public de la santé

### Mesures urgentes pour sauver le secteur public de la santé

#### Introduction

Le secteur public de la santé traverse aujourd'hui une crise particulièrement grave qui menace les acquis réalisés depuis l'indépendance et qui l'expose au risque d'effondrement si des mesures de sauvetage ne sont pas réalisées d'urgence et si des réformes profondes ne sont pas prises rapidement.

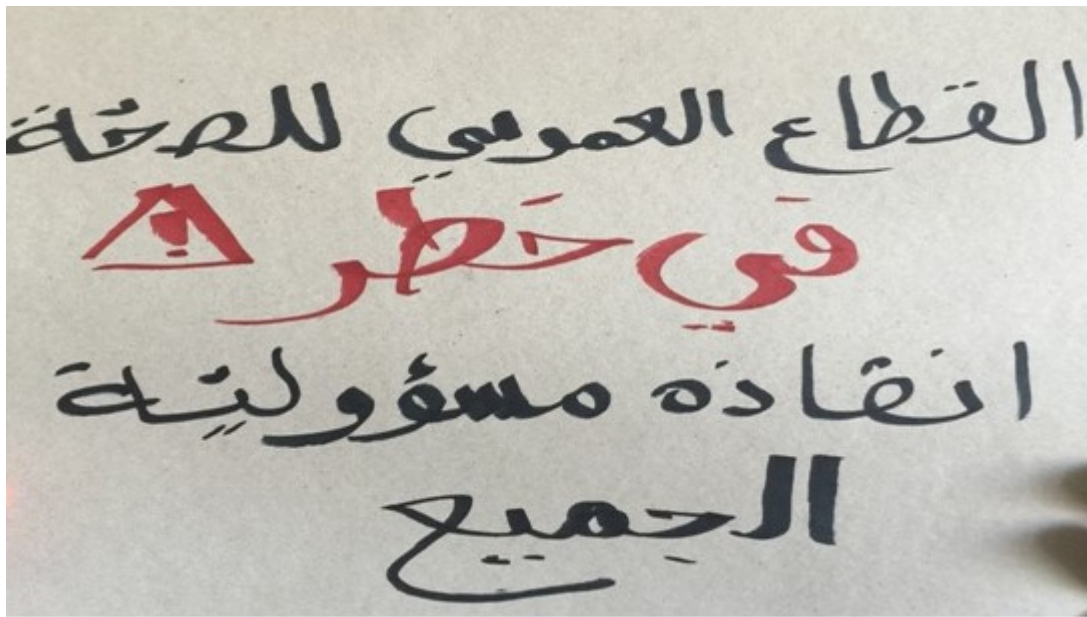
Devant cette situation, des organisations de la société civile se sont réunies et ont lancé en mai 2017 un appel pour sauver le secteur public de la santé, puis ont décidé d'organiser un séminaire pour élaborer des propositions de sauvetage et de réforme du secteur et de charger 3 commissions pour préparer les rapports qui seront présentés à la discussion. Le séminaire a eu lieu le 11 novembre 2017 et a réuni 110 participants, représentants d'organisations de la société civile nationale et régionale, responsables institutionnels, experts et professionnels de santé. Les discussions qui ont eu lieu au cours de ce séminaire ont été centrées sur les interventions prioritaires pour sauver le secteur public de la santé et sur les axes principaux de la réforme.

Les recommandations présentées ci-dessous représentent la synthèse des

travaux des commissions préparatoires et du séminaire. Elles s'inscrivent dans le cadre d'une approche qui vise à réaliser les droits humains garantis par la Constitution et par les différentes conventions internationales ratifiées par la Tunisie.

Ces recommandations ne sont pas exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des problèmes du secteur public de la santé. Elles sont à mettre en œuvre de manière urgente et à court terme et visent à redonner confiance aux usagers et espoir aux professionnels en déclenchant une dynamique positive, et à préparer le terrain à une véritable stratégie visant à revaloriser le secteur public de la santé, dans l'objectif de la couverture santé universelle et du droit à la santé.





### **Six objectifs prioritaires urgents**

- 1- Faire les premiers pas pour développer et revaloriser les centres de santé de base et les hôpitaux de circonscription.**
- 2- Améliorer la performance des hôpitaux régionaux et universitaires et réduire le déséquilibre régional.**
- 3-Assurer le respect des droits des usagers.**
- 4-La gouvernance : assurer la transparence, lutter contre la corruption et appliquer la discrimination positive.**
- 5-Réduire le sous-financement du secteur public de la santé et assurer une couverture santé aux groupes les plus vulnérables**
- 6-Élaborer une stratégie de santé visant à revaloriser le secteur public de la santé, afin de garantir la couverture santé universelle et à concrétiser le droit à la santé.**

## **1- Faire les premiers pas pour développer et revaloriser les centres de santé de base et les hôpitaux de circonscription.**

**Assurer d'une façon totale et continue la disponibilité des médicaments de la liste officielle dans le secteur public ("nomenclature hospitalière des médicaments"), sans distinction entre liste limitée pour les CSB et liste pour les hôpitaux.**

**Assurer un minimum de services de soins aux populations vivant dans les zones rurales défavorisées :**

- assurer une consultation médicale 2 fois par semaine dans tous les CSB où il n'y a qu'une seule consultation hebdomadaire.
- appliquer des mesures efficaces pour supprimer les manquements aux règles d'hygiène et de sécurité constatées dans l'enquête de Mourakiboun (absence d'eau potable et d'assainissement, absence de moyens de chauffage, etc.)
- assurer des conditions d'accueil décentes et les équipements nécessaires.

**Réduire les déplacements non nécessaires des usagers et renforcer la continuité des soins**

- en procédant aux prélèvements pour analyses biologiques courantes dans les centres de santé de base, avec transport vers les laboratoires.
- en prenant en charge les rendez-vous pour consultations et examens spécialisés par les circonscriptions sanitaires.

**Élargir la gamme des examens réalisés dans les hôpitaux et les CSB et assurer la disponibilité de ces examens de manière continue.**

**Assurer la disponibilité et gratuité totale des examens prescrits dans le cadre des programmes nationaux préventifs, en particulier ceux qui sont dans le cadre du programme de santé maternelle et infantile et actualiser les textes réglementaires dans ce sens.**

**Créer une deuxième unité de prise en charge des personnes à besoins spécifiques dans chaque gouvernorat, en attendant de généraliser ces unités à toutes les circonscriptions sanitaires.**

## **2- Améliorer la performance des hôpitaux régionaux et universitaires et réduire le déséquilibre régional.**

**Assurer un système complet de soins spécialisés dans les régions de l'intérieur permettant de répondre aux besoins essentiels des usagers.**

- donner la priorité à l'hôpital du chef-lieu du gouvernorat pour l'affectation des médecins spécialistes et orienter les différents mécanismes existants (service national, recrutement, programme spécial) dans ce sens.
- mettre en place un mécanisme souple et rapide d'acquisition des équipements nécessaires aux activités des spécialistes.
- préparer le programme et le calendrier de réalisation des pôles régionaux de santé prévus dans le Plan 2016-2020 et mettre en place les noyaux de ces pôles.

**Prendre les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité totale et continue des médicaments, et des dispositifs et équipements médicaux.**

Garantir le bon fonctionnement des équipements lourds par un programme de maintenance préventive et curative de ces équipements, définir les responsabilités, assurer le suivi de ce programme de manière continue et prendre des mesures sévères en cas de défaillance.

**Réserver exclusivement les postes de chefs de services aux spécialistes plein temps intégral, procéder à un contrôle strict de l'application de la réglementation en vigueur et sanctionner les infractions et les dépassements. Préparer une réforme globale du système de rémunération des cadres de la santé encourageant l'installation dans les régions de l'intérieur et encourageant le travail à plein temps dans le secteur public.**

**Accorder effectivement au secteur public la priorité pour acquérir les équipements médicaux de pointe et pour offrir les services de soins qui utilisent les technologies les plus récentes.** Abroger l'arrêté n° 87 du 18 octobre 2016 concernant l'acquisition d'équipements lourds pour les établissements sanitaires privés.

**Le secteur public doit garder le monopole de la formation des médecins, pharmaciens.** Il doit également jouer un rôle essentiel dans la formation des autres cadres de la santé, pour garantir la qualité de la formation et mettre un terme à la dégradation qui a eu lieu lors de l'ouverture au secteur privé.

**Un système de services d'urgences répondant aux priorités et coordonnant avec les autres services :**

- généraliser les SAMU à tous les gouvernorats avec des SMUR dans 2 délégations au moins de chaque gouvernorat.
- les cas non urgents doivent être pris en charge par les structures appropriées pour que les services d'urgence puissent se concentrer les urgences.
- généraliser l'expérience des régions de Nabeul et de Bizerte pour la prise en charge rapide des infarctus et le démarrage de la thrombolyse, à travers une coordination entre hôpitaux de circonscription et services de cardiologie.

### **3- Assurer le respect des droits des usagers.**

**Faciliter l'accès des usagers à l'information transparente, précise et simplifiée sur les services et les réseaux de soins à sa disposition et les problèmes le concernant.**

**Obligation à chaque établissement sanitaire de mettre en place un mécanisme de recueil des doléances et des opinions des usagers et de procéder à des études de satisfaction des usagers de manière périodique.**

**Prendre les mesures nécessaires pour réduire l'encombrement et les délais d'attente et pour assurer le temps nécessaire à chaque consultation** (affecter les personnels nécessaires, élargir la plage horaire d'activité, programmer les rendez-vous à des heures précises et respecter cette programmation, simplifier et faciliter la procédure d'inscription).

### **4- La gouvernance : assurer la transparence, lutter contre la corruption et appliquer la discrimination positive.**

**Accélérer et généraliser la digitalisation des hôpitaux, des centres de santé de base et de l'administration, en veillant à la protection des données personnelles.** Accélérer et généraliser la mise en place du dossier de santé informatisé et la mise en place de l'identifiant unique.

**Développer une collaboration entre la société civile et l'Instance nationale de Lutte contre la Corruption,** sur le plan local, régional et national, pour identifier les manifestations de la corruption, proposer des mécanismes et des mesures de prévention et les mettre en œuvre .



**Renforcer le rôle de la Pharmacie Centrale**, en particulier le monopole d'importation des médicaments et l'étendre aux dispositifs médicaux et respecter les principes de transparence recommandées par les instances nationales et internationales.

**Revoir les projets d'investissement à la lumière de la discrimination positive inscrite dans la Constitution et en fonction des priorités sanitaires :**

- revoir les projets de création d'un 3ème centre de carcinologie et d'un deuxième hôpital d'enfants dans le Grand Tunis et procéder au préalable à une étude des besoins réels de la population de cette région.
- revoir les projets de généralisation des Centres de santé intermédiaires et procéder à une évaluation des centres intermédiaires créés.

## **5- Réduire le sous-financement du secteur public de la santé et assurer une couverture santé aux groupes les plus vulnérables .**

**Procéder de manière urgente au recouvrement des créances des hôpitaux et de la Pharmacie Centrale vis-à-vis de la CNAM.**

**Prendre les mesures suivante pour mettre un terme aux manifestations les plus importantes du financement insuffisant et déséquilibré par la CNAM du secteur public :**

- supprimer le plafond imposé par la CNAM aux hôpitaux,
- réviser les forfaits de la convention entre la CNAM et le Ministère de la santé, et procéder à la signature de la convention dans les délais.
- augmenter annuellement la contribution de la CNAM à la première ligne et

la verser directement au budget de fonctionnement des groupements de santé de base et hôpitaux de circonscription.

**Augmenter la part de l'État dans les dépenses totales de santé, pour atteindre l'objectif du Plan 2016-2020 de réduire la part des dépenses des ménages dans les dépenses totales de santé à 30% :**

-augmenter progressivement la part du budget du Ministère de la santé dans le budget général de l'État d pour passer progressivement de 5,2% en 2018 à 5,5% puis 6% en 2019 et 7% en 2020 en accordant la priorité à la première ligne.

-activer le fonds de soutien à la santé publique créé en 2017 et diversifier ses sources de financement afin qu'il puisse atteindre les objectifs qui lui ont été assignés.

**Réviser la réglementation concernant la prise en charge des accidents de la voie publique, en vue d'assurer le paiement direct par les assurances des frais d'hospitalisation des accidentés.**

**Actualiser la tarification des actes payants bloqués depuis 1996 sans modification des tickets modérateurs.**

**Trouver une solution provisoire de couverture santé pour toutes les familles non couvertes et en particulier celles ayant des enfants de moins de 5 ans et ou des personnes âgées de plus de 65 ans, en attendant la mise en place de la couverture santé universelle.**



## **6- Élaborer une stratégie visant à revaloriser le secteur public de la santé, afin de garantir la couverture santé universelle et concrétiser le droit à la santé.**

**Restructurer le secteur pour qu'il soit en mesure d'assurer un accès équitable à des soins de qualité :**

- revaloriser la première ligne et en faire le véritable pivot du système de santé capable d'assurer des soins de proximité à l'ensemble de la population.
- assurer à tous l'accès aux soins spécialisés et assurer un bon fonctionnement des urgences.
- élaborer un programme intersectoriel de promotion de la santé bénéficiant d'une priorité de haut niveau et mettre en place les mécanismes de mise en œuvre.
- réviser la loi d'organisation sanitaire de 1991 et ses textes d'application pour l'adapter à cette restructuration des structures sanitaires publiques, et unifier l'ensemble dans le cadre d'un code de la santé.

**Procéder à une réforme globale du financement de la santé visant à assurer la couverture santé universelle, conformément à la Constitution :**

- élaborer de manière participative et mettre en œuvre une réforme majeure de l'assurance maladie pour assurer une couverture santé universelle offrant des soins de qualité et sans difficultés financières à l'ensemble de la population, conformément à l'article 38 de la Constitution.
- transformer la CNAM en Caisse Nationale de Couverture Santé Universelle et définir les étapes de l'intégration de l'AMG et des non couverts dans cette caisse.
- élaborer une loi sur la couverture santé universelle et réviser l'ensemble des textes législatifs et réglementaires régissant l'assurance maladie et l'assistance médicale gratuite.

**Assurer une gouvernance efficiente du système :**

- déconcentrer le système et impliquer les collectivités locales et régionales prévues dans le chapitre 7 de la Constitution dans les programmes de développement sanitaire.
- mettre en place un système d'information performant et procéder à l'analyse de ces informations au niveau de la circonscription sanitaire, au niveau régional et au niveau national.
- développer la démocratie sanitaire en faisant participer les usagers et la société civile à la réflexion et à la prise de décision.
- élaborer de manière participative, une carte sanitaire équitable et normalisée en application de l'article 4 de la loi d'organisation sanitaire et soumettre toutes les nouvelles créations à cette carte.
- définir une politique de formation des différentes catégories de cadres de la

santé adaptée aux choix stratégiques.

---

## **Appel pour sauver le Secteur Public de la Santé (mai 2017)**

Considérant la détérioration des services de soins offerts par les hôpitaux publics et les centres de santé de base, détérioration qui a entraîné une aggravation des inégalités sociales et régionales de santé et qui a abouti à des services de santé à deux vitesses et au non respect du droit constitutionnel à la santé.

Considérant que les raisons de cette détérioration reviennent à la politique de désengagement de l'État des secteurs sociaux suivie depuis des décennies, laquelle a entraîné, une insuffisance de ressources matérielles et humaines affectées au secteur public, une distribution inéquitable et une mauvaise gestion de ces ressources, en même temps qu'une absence de planification stratégique et une centralisation excessive, le tout ayant abouti à une faible performance à tous les niveaux.

Considérant que cette détérioration s'est aggravée au cours de la dernière période et menace sérieusement le service public de santé d'effondrement, en raison principalement de l'augmentation considérable du déficit budgétaire des établissements sanitaires publics, de la détérioration des conditions de travail des professionnels, du départ des cadres spécialisés vers le secteur privé et vers l'étranger, ainsi que de la progression importante de l'activité privée des agents du secteur public et du phénomène de la corruption.

Les organisations signataires

**I) estiment que le secteur public de la santé est un acquis important de la Tunisie indépendante construit grâce aux efforts de plusieurs générations de cadres. Cet acquis ne doit pas être abandonné, mais soutenu et renforcé pour lui permettre de mettre en œuvre la couverture santé universelle et de réaliser le droit constitutionnel à la santé.**

**II) demandent au gouvernement :**

- d'établir et de mettre en œuvre un programme d'urgence, élaboré de manière participative avec des mécanismes de suivi transparents et bénéficiant d'une priorité de haut niveau, visant à trouver des solutions rapides et efficaces aux difficultés rencontrées par les malades, à la dégradation des conditions de travail des professionnels et au déficit budgétaire des établissements sanitaires.**

- **d'ouvrir un dialogue approfondi et sérieux avec toutes les parties concernées pour élaborer une véritable stratégie rompant avec les politiques précédentes, visant à revaloriser le secteur public de la santé, pour qu'il soit en mesure d'assurer des soins curatifs et préventifs de qualité à toutes les couches de la population, pour qu'il soit en mesure d'être la référence de tous les établissements sanitaires du pays et pour qu'il puisse assurer une formation de qualité aux futures générations des cadres de la santé.**

**III) invitent les organisations de la société civile et tous les concernés par la problématique de la santé à sensibiliser et mobiliser l'opinion publique sur la nécessité urgente de réformer et de mettre à niveau le secteur public de la santé et à lancer des initiatives visant à créer une dynamique positive favorisant la mise en œuvre de mesures concrètes lui permettant d'améliorer ses performances et de jouer pleinement son rôle.**

Liste des organisations ayant signé l'appel **et ou** ayant participé au séminaire :

1. Ligue Tunisienne de Défense des Droits de l'Homme
2. Association Tunisienne de Défense du Droit à la Santé
3. Association Tunisienne de Défense du Secteur Public de la Santé et des Droits de ses Usagers
4. Forum Tunisien des Droits Économiques et Sociaux
5. Association Tunisienne de Défense des Droits de l'Enfant
6. Réseau Euro-Méditerranéen des Droits de l'Homme EuroMed
7. Médecins du Monde Belgique-Section Tunisie
8. Mourakiboun
9. Association Tunisienne des Femmes Démocrates
10. Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche sur le Développement AFTURD
11. Syndicat National des Médecins et Pharmaciens Hospitalo-Universitaires (UGTT)
12. Syndicat National des Médecins et Pharmaciens de la Santé Publique (UGTT)
13. Fédération Générale de la Santé (UGTT)
14. Fédération Générale de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (UGTT)
15. Ligue des Électriciennes Tunisiennes LET
16. Beity
17. Santé Sud-section Tunisie
18. Association Tunisienne des Infirmiers
19. Groupe Tawhida Ben Cheik
20. Association Tunisienne de Santé Reproductive
21. Observatoire National des Inégalités Sociales de Santé
22. Association Maghrébine de Santé et de Sécurité des Aliments
23. Association 20 Millions de consommateurs
24. Société Tunisienne de Gestion Hospitalière
25. ATL MST-SIDA

26. Association Tunisienne d'Information et d'Orientation sur le SIDA et la Toxicomanie (ATIOST)
27. Association de Défense des Libertés Individuelles
28. Association Tunisienne de Promotion de la Citoyenneté
29. Association Bizerte Cinéma
30. Association de développement de Menzel Jemil
31. Free Sight Association
32. Mawjoudin pour l'égalité
33. Shams
34. Association Sport et Santé pour tous
35. Nachaz-Dissonances
36. Forum de la Citoyenneté Hammamet,
37. Association Tunisienne de Prévention Positive
38. UTOPIA TUNISIE
39. Observatoire des Jeunes pour l'Alternative Économique et Sociale
40. Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme CRLDHT
41. Association du Réseau National Anti corruption R'NAC
42. Forum de la Tunisie nouvelle pour la Citoyenneté, la Démocratie et le Développement
43. Association Vigilance pour la Démocratie et l'État Civil
44. Fondation El Kef pour le Développement Régional (FEKDR)
45. Réseau Euro Arabe pour le Développement
46. Organisation Tunisienne des jeunes Médecins
47. Association « TIGAR » pour une citoyenneté paritaire (Kasserine)
48. Association Citoyenneté et Démocratie Hammam Ghezaz
49. Association Aswat Nissa (Voix des Femmes)
50. Fédération des Tunisiens pour une citoyenneté des deux rives (FTCR)
51. Association Citoyenneté et Libertés Jerba
52. Association Charte pour le développement et la Citoyenneté Béja
53. Association Tunisienne pour l'Education et la Culture Ben Aoun (Sidi Bouzid)
54. Association Voix du Jeune Béja
55. Association Nous aimons Kairouan
56. Association Développement sans Frontières Om El Araies (Gafsa)
57. Association des Femmes pour le Développement et l'Égalité Douz (Kebili)
58. Association de Santé Reproductive Tataouine
59. Association Culture et Citoyenneté Jelma (Sidi Bouzid)
60. Association pour le Développement Meknassy (Sidi Bouzid)
61. Association Citoyenneté et développement Haffouz (Kairouan)
62. Voix de Nefzaoua (Kebili)
63. Association Tunisienne de lutte contre le Cancer du Colon
64. Association des bibliothèques scolaires
65. TPM Best
66. Psychologues du Monde (PDM) Tunisienne
67. Article 19
68. International Alert